

CLARK'S CORNED BEEF.



(BŒUF SALÉ DE CLARK)

Beau Bœuf Gras

préparé avec soin, bien assaisonné, désossé et sans perte, et vendu en canistres à l'épreuve de toute impureté. Le Bœuf Salé de Clark offre à la ménagère un mets prêt à toute heure et toujours le bienvenu. Ayez-en toujours à la maison.

WM. CLARK, Mfr. - - - - - MONTREAL



GRAINES

Jardiniers Demandez les graines de Fleurs et Légumes de ...

EWING

Cultivateurs Rien n'approche en qualité les Grains, Trèfle, Mil, Engrais, Blé d'Indes, etc. de ...

EWING

(PRIX SUR DEMANDE)

Ecrivez pour notre catalogue illustré, nous le mellerons gratis.

WM. EWING & CIE, 142 à 146 rue McGill, Montréal

Sirop d'Anis Gauvin

De toutes les préparations pour le sommeil des enfants, le SIROP D'ANIS GAUVIN est celui qui offre le plus de garantie. Il est composé d'ingrédients purs. Chaque bouteille contient le même dosage, ce qui assure une qualité uniforme et supérieure. Vous pouvez en faire prendre aux plus jeunes bébés sans altérer leur santé. Il procure toujours un sommeil abondant et naturel.

En vente partout à 25 cts



APRES LE THEATRE
ou LE BAL

Bannissez la fatigue et évitez les refroidissements en prenant un verre de

EAGLE BRAND GIN
Carte Blanche

(VAN DULKEN, WEILAND & CIE)

Stimulant délicieux qui réchauffera tout votre système et préviendra bien des maladies. Le couper avec de l'eau bouillante, sucrer et ajouter une tranche de citron.

D. MASSON & CIE, Montréal, Seuls agents pour le Canada.

Eloge de l'Agriculture

L'agriculture bien comprise ne demande pas seulement le travail du corps: elle offre un immense champ d'études à l'esprit.

L'agriculture est d'institution divine. Le travail qu'elle exige fut enseigné par Dieu lui-même, dans le Paradis terrestre, et dès l'origine. Elle fut ordonnée au premier homme comme occupation principale au moment où, sortant de la création, il était fait pour jouir du bonheur le plus complet. Le travail de la terre fut donc pour l'homme un commandement de Dieu, et une condition de son bonheur, de sa dignité, de son existence avant que la chute originelle ait rendu tout travail pénible et ingrat.

De tout temps, parmi les peuples les plus renommés, l'agriculture a été considérée comme le premier des arts, celui qui doit être le plus honoré. Ainsi, dans l'histoire ancienne, les Chaldéens, les Egyptiens et les Romains, aussi bien que le peuple de Dieu, furent des peuples éminemment agricoles. Et depuis l'ère chrétienne jusqu'à nos jours, les nations les plus puissantes et les plus prospères doivent à l'agriculture la principale source de leur force et de leur richesse. On l'a répété de tout temps, et personne ne saurait le nier: "l'agriculture est le fondement même de la vie humaine; elle est la nourrice du genre humain." Or, si l'homme est véritablement noble et grand en autant qu'il se rend utile à ses semblables, quelle occupation, en dehors du sacerdoce, est plus utile que celle du cultivateur?

La magistrature et les professions libérales, le commerce et l'industrie nous sont d'un grand secours. Depuis la chute de l'homme, plus le monde s'est peuplé, plus il a fallu de force, de courage, de sagesse et de science pour défendre, contrôler, diriger et guérir la société; plus il a fallu d'énergie pour tirer du sein de la terre et de la profondeur des eaux, pour utiliser et pour répandre en tous lieux les richesses sans bornes que Dieu a mises au service de l'humanité. Mais que seraient toutes ces choses sans la vie du corps? Or, c'est l'agriculture seule qui fournit à l'homme et la nourriture indispensable à la vie, et tous ces fruits, ces produits de toute nature qui flattent notre appétit, réjouissent notre cœur.

Le travail des champs est essentiellement moralisateur. Dans ses divers travaux, le cultivateur se sent sous la dépendance immédiate de Dieu. L'homme devient l'instrument docile dont se sert le Créateur dans la continuation de la création. Le cultivateur remue la terre, il lui confie la semence; il l'arrose de ses sueurs, puis son œuvre est faite; pour le reste, il s'en remet à Dieu, qui donne le soleil, la chaleur, la rosée rafraîchissante, la pluie nécessaire. C'est Dieu seul qui fait fructifier et rendre au centuple.

Toutes les vertus fortes et civiles, — la sobriété, l'économie, l'ordre, l'activité, la persévérance, la prévoyance, sont l'apanage du bon cultivateur. Aussi trouve-t-on, en général, dans la classe agricole, un jugement plus sain et mieux exercé, des mœurs plus pures, des races plus fortes, une foi plus ferme, des dévouements plus nombreux. C'est d'ailleurs ce qu'ont dû reconnaître les philosophes païens eux-mêmes. "La vie des champs", disait Columelle, "est voisine, sinon parente de la sagesse."

Le "sage" Caton affirme que: "c'est parmi les cultivateurs que naissent les meilleurs citoyens et les meilleurs soldats." Cicéron donne à son tour un témoignage vieux de vingt siècles, mais qui comporte un enseignement plein d'actualité. Il dit: "C'est dans les villes que se crée le luxe. Le luxe produit la cupidité; la cupidité fait naître l'audace. De là toutes espèces de crimes qui ne peuvent prendre origine dans les habitudes sobres et laborieuses de la vie agricole. L'agriculture enseigne l'économie, le travail, la justice." Cicéron ajoutait: "L'amour de la patrie, source de tant de vertus, existe au plus haut degré dans les populations agricoles qui se perpétuent sur l'héritage de leurs aïeux. C'est parmi eux que naissent les plus braves soldats." Voilà le témoignage bien flatteur que les païens eux-mêmes ont rendu à l'agriculture. De quel respect et de quels hommages les nations chrétiennes ne doivent-elles donc pas entourer cette profession noble et si utile! Le cultivateur ne se sent-il pas, chaque jour, et plus directement que tout autre, sous l'œil de Dieu? Peut-il oublier l'action bienfaisante du Tout-Puissant dans le résultat de ses divers travaux? Qui éprouve, autant que l'homme des champs, la nécessité presque journalière de demander, avec foi et humilité, la chaleur, la pluie ou le temps serein? Qui, plus que lui, peut jouir correctement de toutes les beautés de la création? Et sous ces circonstances, quel cœur bien né, quel esprit droit, ne saurait aimer, adorer et bénir l'auteur de tous biens. Quelle est donc l'occupation qui offre des puissances plus pures, une jeunesse plus vertueuse, une vie mieux remplie, une vieillesse plus tranquille et plus heureuse!

ED. A. BERNARD.



Bagues de Fiançailles

Avec la pierre de naissance de votre fiancée — la mode suprême — grand choix. Demandez notre catalogue.

NARCISSE BEAUDRY & FILS
BIJOUTIERS, HORLOGERS, OPTICIENS
212, rue St-Laurent MONTREAL



Catalogue GRATIS

Ecrivez aujourd'hui pour mon catalogue illustré de
Mercerie pour Hommes,
Nouveautés du Printemps

BEAUPRÉ
Dept. "D"

1718, Rue Sainte-Catherine, MONTREAL



RESUME DES REGLEMENTS CONCERNANT LES HOMESTEADS DU NORD-OUEST CANADIEN.

TOUTE section de nombre pair des Terrains de la Puissance, au Manitoba ou dans les Provinces Maritimes, excepté les lots 8 et 26 non réservés, pourra être prise comme homestead par toute personne se trouvant le seul chef d'une famille ou par tout individu mâle de plus de dix-huit ans, sur un espace d'un quart de section, de 169 acres, plus ou moins.

L'entrée pourra être faite personnellement au bureau local des terrains, dans le district où se trouve le terrain à prendre, ou si le colon le désire, il pourra, sur demande au Ministre de l'Intérieur, Ottawa, au Commissaire de l'immigration, Winnipeg, ou à l'agent local pour le district où se trouve le terrain, se faire autoriser à faire l'entrée par quelqu'un.

DEVOIRS DU COLON. — Un colon auquel on a accordé une entrée pour un homestead, devra remplir les conditions s'y rapportant de l'une des manières suivantes:

(1) Au moins un séjour de six mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours du terme de trois ans.

(2) Si le père — ou la mère, si le père est décédé — de toute personne éligible pour faire l'entrée d'un homestead d'après la teneur de cet acte, demeure sur une ferme dans le voisinage du terrain entré par la dite personne comme homestead, les conditions de cet acte, quant au lieu de résidence, avant d'obtenir la patente, pourront être remplies sur le fait que cette personne habitera avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a feu et lieu sur la ferme qu'il possède dans les environs de son homestead, les conditions de cet acte quant à la résidence pourront être remplies par le fait de résider sur le dit terrain.

DEMANDE DE LETTRES PATENTES devra être faite à l'expiration de trois années, devant l'agent local, le sous-agent ou l'inspecteur des homesteads.

Avant de demander des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, en écrivant au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de ce faire.

Résumé des Règlements sur les Terrains Miniers du Nord-Ouest Canadien.

CHARBON. — Les terrains à charbon peuvent être achetés à \$10 l'acre pour le charbon mou, et à \$20 pour l'antracite. Un individu ou une compagnie ne peut en acheter plus de 320 acres. Une royauté de 10 cents la tonne de 2,000 livres sera collectée sur la production brute.

QUARTZ. — Un certificat de mineur libre est accordé sur paiement à l'avance de \$7.50 par année, pour un individu, et de \$50 à \$100 par année pour une compagnie, selon le capital.

Un mineur libre ayant découvert du minerai dans un endroit, peut se choisir un "claim" de 1,500 x 1,500 pieds.

Le prix d'enregistrement d'un claim est de \$5.00.

On devra dépenser \$100 par année au moins sur le claim ou les payer au registraire du district. Lorsque \$500 auront été dépensés et payés, le locataire pourra faire faire l'arpentage de son claim et l'acheter à \$1.00 de l'acre, après avoir rempli toutes les autres conditions.

La patente d'un endroit minier devra pourvoir au paiement d'une royauté de 2½ pour cent sur les ventes.

Les claims de travail de mine dans les placers sont généralement de 100 pieds carrés. Prix d'entrée, \$500, devant être renouvelé tous les ans.

Un mineur libre ne peut obtenir que deux baux de 5 milles chacun pour un terme de 20 ans, qui peut être renouvelé à la discrétion du ministre de l'Intérieur.

Le locataire devra faire fonctionner un dragueur par 5 milles, la première saison qui suivra la date de son bail.

Taux \$10 par année pour chaque mille de rivière louée. Royauté de 2½ pour cent collectée sur la production de qu'elle excède \$10,000.

W. W. CORY,
Député ministre de l'Intérieur.

N.B. — La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.